

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-0324/PR/MENESUP du Président de la République, chef du Gouvernement, en date du 30 avril 2003, un concours externe pour le recrutement de 10 maitres d'enseignement spécial est ouvert dans les conditions ci-dessus indiquées

n° 2003-0324/PR/MENESUP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'EN-
SEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Date de publication
30 avril 2003

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2003

Date du numéro
30 avril 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Date de cloture des inscriptions – Date du concours – Lieu seront précisés ultérieurement. Le jury du concours est constitué comme suit

- le Directeur Général de la Pédagogie ou son représentant – d'un Inspecteur de l'enseignement de l'Arabe – d'un Conseiller Pédagogique d'enseignement de l'Arabe – des Maitres d'enseignement Spécial d'Arabe – d'un représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale